

DOMAINE DE FORMATION : DROIT, ECONOMIE, GESTION
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
DEPARTEMENT : TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION
REGLEMENT D'EXAMEN SPECIFIQUE AU DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE
MENTION : E-COMMERCE ET MARKETING NUMERIQUE
PARCOURS E-CLIENTELE
EDITION ANNEE UNIVERSITAIRE : 2024-2025 A 2028-2029

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-3, L 613-4 et L 613-5 ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;
Vu l'arrêté du 03 mai 2024 d'accréditation de l'Université de Toulon à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu le règlement général des études et des examens, adopté en CFVU le 27 juin 2024 ;
Vu la délibération CFVU-2024-43 relative à l'approbation des règlements d'examen spécifiques de la nouvelle offre de formation de l'IUT du 26/09/2024.

SECTION 1. PREAMBULE

Le règlement général des études susvisé définit le cadre commun des dispositions relatives à l'organisation et au déroulement des formations dispensées par l'université de Toulon, hors 3^e cycle. Il convient de s'en référer.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités propres à la mention du diplôme visé.

SECTION 2. DEROULEMENT DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

Cette licence professionnelle, délocalisée au Vietnam, conduit à l'obtention de connaissances et de compétences dans les secteurs du commerce en ligne et du marketing numérique.

Elle ouvre à des disciplines complémentaires ou transversales, relatives à la gestion de projet digital, à l'analyse des données, à la communication digitale, ainsi qu'à la maîtrise des outils de référencement et de publicité en ligne, permettant aux étudiants de développer une approche globale et stratégique des enjeux du numérique. Elle vise à donner à ses titulaires les moyens de faire face aux évolutions futures de l'emploi, maîtriser le développement de leur carrière professionnelle et de leurs besoins de qualification, et leur permettre de continuer leur parcours de formation dans le cadre de l'éducation tout au long de la vie.

Elle est organisée dans un parcours unique sur une année universitaire et requiert l'acquisition de 60 ECTS.

L'organisation pédagogique repose sur 8 unités d'enseignement : Harmonisation, Principes du commerce en ligne, Gestion du commerce en ligne, Technologies du commerce en ligne, E-marketing, E-clientèle, Professionnalisation, Projet tuteuré

L'accès en licence professionnelle requiert un niveau bac + 2.

La Licence professionnelle en e-commerce et marketing numérique prépare les étudiants à exercer divers métiers dans les domaines du commerce en ligne, du marketing digital et de la gestion de projets numériques. Voici quelques exemples de métiers accessibles après l'obtention de cette licence professionnelle :

1. **Chargé(e) de marketing digital** : Développement et mise en place de stratégies marketing sur les plateformes numériques (réseaux sociaux, e-mailing, SEO, etc.).
2. **Responsable e-commerce** : Gestion et développement des ventes en ligne pour une entreprise.
3. **Chef(fe) de projet digital** : Supervision des projets numériques, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre.
4. **Traffic manager** : Optimisation du trafic sur les sites web et les plateformes digitales via des stratégies publicitaires et de référencement.
5. **Community manager** : Gestion de la présence d'une entreprise ou d'une marque sur les réseaux sociaux.
6. **Webmarketer** : Création et gestion de campagnes de marketing sur Internet.

L'année de licence professionnelle est organisée en 2 semestres consécutifs. La formation valide l'obtention de 60 crédits ECTS et sanctionne un niveau correspondant à 180 ECTS, conférant le grade de Licence.

SECTION 3. CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission sont définies dans le règlement général des études.

Dans les conditions définies par l'article L 612-3 du Code de l'Education, sont autorisés à présenter un dossier de candidature en Licence professionnelle dans la limite des capacités d'accueil de cette formation en téléchargeant un dossier unique d'admission :

- les titulaires d'un D.E.U.G., DUT, BUT, BTS, DEUST, ou de 120 ECTS acquis dans le cadre d'un cursus de Licence, obtenus dans un domaine de formation compatible avec celui de la Licence professionnelle.

- les titulaires d'un diplôme français ou étranger, d'un diplôme ou titre homologué par l'Etat au niveau III admis en dispense ou en équivalence, en application de la réglementation nationale, conformément aux dispositions des décrets relatifs à la validation des acquis.

SECTION 4. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription administrative est annuelle, personnelle et obligatoire. Les périodes et modalités d'inscription sont consultables à l'adresse : <http://www.univ-tln.fr/Inscriptions-a-l-Universite-de-Toulon.html>.

Les étudiants doivent s'inscrire administrativement à l'Université de Toulon au début de l'année de licence. Les conditions d'inscription dépendent des règles d'admission définies dans la section 3 du présent règlement.

Le redoublement en licence professionnelle est soumis à la décision du jury.

SECTION 5. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Dans le cadre du système européen, chaque formation est organisée en année (AN), semestre (SEM), Unité d'Enseignement (UE), Elément Constitutif d'Unité d'Enseignement (ECUE).

Des ECTS sont affectés à chaque subdivision.

Une année vaut 60 ECTS et un semestre 30 ECTS.

Chaque ECUE peut être organisé selon des modalités d'enseignement qui lui sont propres construites sur une combinaison de Cours Magistral (CM), Travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), projet (PJ).

La formation est composée de 2 UE professionnelles (UE professionnalisation et UE projet tuteuré) et de plusieurs UE théoriques.

Le stage :

Il s'agit d'un stage en entreprise d'une durée de 12 semaines minimum.

SECTION 6. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances est organisé en une seule session.
L'année s'obtient par l'acquisition de 60 ECTS.

6.1 Nature des épreuves

Le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue par un contrôle continu (CC).
Les épreuves peuvent être orales ou écrites.
Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées par chaque enseignant en début de cours.
Les étudiants doivent se présenter à toutes les épreuves prévues.

UE professionnelle : professionnalisation

Pour la délocalisation, l'UE professionnalisante consiste en un stage de 12 semaines minimum. A l'issue du stage, un rapport écrit sera remis par l'étudiant et une soutenance sera présentée devant un jury.

UE professionnelle : projet tuteuré

Le projet tuteuré est soumis à la production d'un rapport écrit par l'étudiant et d'une soutenance orale.

L'évaluation portera sur la qualité du rapport et de la soutenance mais aussi sur la qualité du travail fourni tout au long de l'année sur le projet tuteuré.

6.2 Absence aux épreuves

Toute absence à une épreuve est sanctionnée par la note de 0/20.
Un étudiant absent pour raison grave et dûment justifiée à une ou des épreuves peut formuler une demande écrite de rattrapage à l'enseignant concerné.
Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant.

UE professionnelles : stage et projet tuteuré

En cas de non remise du rapport de stage ou d'absence de soutenance orale, la note 0/20 sera attribuée à l'UE.

En cas de non réalisation du projet tuteuré, de non remise du rapport ou d'absence de soutenance orale, la note 0/20 sera attribuée à l'UE.

6.3 Obligation d'assiduité

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, stage en entreprise, heures tuteurées, conférences, visites d'entreprises, etc.) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études. Les enseignants contrôlent les présences lors des activités pédagogiques.

Les absences de chaque semestre sont comptabilisées en heures. Une pénalité identique sera appliquée sur la moyenne de chaque unité d'enseignement du semestre.

Le barème des pénalités est le suivant :

De 0 à 8 heures d'absences injustifiées	Tolérance pour impondérable
A partir de la 9eme heure d'absence injustifiée	- 0,05 point par heure dans chaque UE
A partir de la 19eme heure d'absence injustifiée	- 0,1 point par heure dans chaque UE

Exemple : Un étudiant est absent 21 heures, la pénalité à appliquer sur ses moyennes d'UE du semestre sera de 0,8 points, soit 8 heures d'impondérables ne conduisant pas à pénalités, puis 10 heures à 0,05 point et 3 heures à 0,1 point. Donc $(10 \times 0,05) + (3 \times 0,1) = 0,8$ point.

Des dispositifs de dispense d'assiduité seront mis en œuvre dans le cadre des régimes spéciaux d'études, définis dans le règlement général des études de l'Université de Toulon.

Une absence totale non justifiée d'une année d'études peut entraîner l'exclusion à la session d'examen pour l'année en cours.

Une commission constituée du directeur de la composante, du ou des responsables d'études, du responsable de l'enseignement, décide de l'exclusion éventuelle après convocation de l'étudiant.

6.4 Fraude aux examens et plagiat

La fraude est passible de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Le plagiat est passible de peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 500000€ d'amende. (Voir règlement général des études de l'Université sur le site de l'Université).

SECTION 7. MODALITES D'ACQUISITION DES CREDITS EUROPEENS ET REGLES DE PROGRESSION

7.1 : Calcul des notes

Les maquettes de formation en annexe précisent les coefficients et crédits ECTS de chaque ECUE et UE.

ECUE : Lorsque l'ECUE fait l'objet d'une combinaison de notes (de contrôles continus, de TP, et/ou de travaux rendus, ...), la règle de calcul de la note de l'ECUE est précisée par l'enseignant.

UE : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

NOTE PROFESSIONNELLE : la note professionnelle s'obtient en calculant la moyenne des notes des UE de projet et de stage affectées de leur coefficient.

NOTE A L'ANNEE : La note de l'année est obtenue en calculant la moyenne des notes d'UE des semestres affectées de leur coefficient.

DIPLOME : la note du diplôme est la note de l'année.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestres ou années, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note. Le coefficient de l'ECUE, UE, semestre ou année validé(e) est alors neutralisé (il ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

7.2 : Modalités de compensation

Pour obtenir les crédits ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- soit les obtenir directement en obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- soit les obtenir par compensation.

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable. L'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

La compensation directe à l'intérieur d'une unité d'enseignement (UE)

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les ECUE d'une UE et si la note obtenue à l'UE est $\geq 10/20$, l'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

La compensation à l'année :

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les UE et s'il a obtenu les 60 ECTS de l'année, il valide les UE par compensation.

Cette compensation se fait sans note éliminatoire.

L'étudiant autorisé à redoubler conserve toutes les notes d'UE et d'ECUE $\geq 10/20$.

Il peut renoncer au bénéfice de toute note $\geq 10/20$ obtenue à un ECUE d'une UE non validée.

La demande écrite devra être déposée au secrétariat pédagogique au plus tard dans les quinze jours suivant la rentrée.

7.4 : Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par la possibilité de passer une épreuve de substitution ou par une neutralisation des coefficients correspondants. Le choix doit figurer dans le contrat pédagogique conclue avec l'étudiant en accord avec l'enseignant en charge de l'ECUE.

SECTION 8. MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME ET MENTIONS

Validation du diplôme

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20, et une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à la note professionnelle.

L'obtention du diplôme de Licence Professionnelle confère le grade de Licence.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces UE font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Diplôme de Licence

Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur l'année :

- mention passable si la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20 ;
- mention assez-bien si la moyenne générale est supérieure ou égale à 12/20 ;
- mention bien si la moyenne générale est supérieure ou égale à 14/20 ;
- mention très bien si la moyenne générale est supérieure ou égale à 16/20.

UFR	IUT
Champ disciplinaire	Numérique, Information
Domaine(s) de formation	Droit, Economie, Gestion
Mention du diplôme	E-commerce et marketing numérique (e-CMN)
Parcours	Parcours E-commerce en ligne et Design du Web Parcours E-commerce et E-clientèle
Année du diplôme	Licence Professionnelle
Effectifs du diplôme	12 par parcours
Responsable pédagogique	François LACROUX
Secrétaire pédagogique	secretariat.tc@univ-tn.fr
Maquette 2024-2025	

CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	CM	TD	TP	Encad. étudiant (h/Étud.)	MCC	NBR GRPES TD	NBR GRPES TP	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / semestre	Type	Mut.	Compétences	Hybride	Langue étrangère	Observations
	Semestre 5	30	25	183	213	0					396,00	487,50						
UE 51	HARMONISATION	6	4	27	45						72,00	85,50	TCOMMUN		Disciplinaires			Tronc commun
511	Culture de l'internet	2	1	9	9			CCE et/ou CCO	1		18,00	22,50	TCOMMUN		Disciplinaires	Oui	Non	Obligatoire
512	Marketing stratégique	2	1	9	9			CCE et/ou CCO	1		18,00	22,50	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Non	Obligatoire
513	Langages du Web (Initiation)	1	1	9	9			CCE et/ou CCO	1		18,00	22,50	TCOMMUN		Disciplinaires	Oui	Non	Obligatoire
514	Infographie - Démarche de création	1	1	0	18			CCE et/ou CCO	1		18,00	18,00	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Non	Obligatoire
UE 52	Principes du commerce en ligne	6	4	36	36						72,00	90,00	TCOMMUN		Compétences			Tronc commun
521	Anglais	2	1	0	18			CCE et/ou CCO	1		18,00	18,00	TCOMMUN		Transversales et linguistiques	Non	Non	Obligatoire
522	Droit national et international	1	1	12	6			CCE et/ou CCO	1		18,00	24,00	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Non	Obligatoire
523	Stratégies du Web	2	1	12	6			CCE et/ou CCO	1		18,00	24,00	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Non	Obligatoire
524	Supply Chain	1	1	12	6			CCE et/ou CCO	1		18,00	24,00	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Non	Obligatoire
UE 53	Gestion du commerce en ligne	5	4	36	36						72,00	90,00	TCOMMUN		Disciplinaires			Tronc commun
531	Conduite de projet	2	1	9	9			CCE et/ou CCO	1		18,00	22,50	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Non	Obligatoire
532	Communication interne et externe	1	1	9	9			CCE et/ou CCO	1		18,00	22,50	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Non	Obligatoire
533	Communication interculturelle	1	1	9	9			CCE et/ou CCO	1		18,00	22,50	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Oui	Obligatoire
534	Management des Relations Humaines et créativité	1	1	9	9			CCE et/ou CCO	1		18,00	22,50	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Non	Obligatoire
UE 54	Technologies du commerce en ligne	5	9	36	72						108,00	126,00	TCOMMUN		Compétences			Tronc commun
541	Création de son site marchand	2	2	6	30			CCE et/ou CCO	1		36,00	39,00	TCOMMUN		Préprofessionnelles	Oui	Non	Obligatoire
542	Administration des sites Internet	1	2	18	18			CCE et/ou CCO	1		36,00	45,00	TCOMMUN		Préprofessionnelles	Non	Non	Obligatoire
543	Technologies de la communication mobile	1	1	6	12			CCE et/ou CCO	1		18,00	21,00	TCOMMUN		Préprofessionnelles	Oui	Non	Obligatoire
544	Référencement et publicité en ligne	1	1	6	12			CCE et/ou CCO	1		18,00	21,00	TCOMMUN		Préprofessionnelles	Non	Non	Obligatoire
UE 55	E-marketing	8	4	48	24						72,00	96,00	TCOMMUN		Disciplinaires			Tronc commun
551	Community management	2	1	12	6			CCE et/ou CCO	1		18,00	24,00	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Non	Obligatoire
552	Web Marketing	2	1	12	6			CCE et/ou CCO	1		18,00	24,00	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Non	Obligatoire
553	Modèles de l'E-business	2	1	12	6			CCE et/ou CCO	1		18,00	24,00	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Non	Obligatoire
554	Web analytique	2	1	12	6			CCE et/ou CCO	1		18,00	24,00	TCOMMUN		Disciplinaires	Non	Non	Obligatoire
	Semestre 6	30	15	24	72		7				54,00	276,00						
UE 61 P1	E-clientèle	5	4	12	30						42,00	48,00	Parcours-type		Compétences			Parcours-type
611 p1	Data Management	3	2	6	12			CCE et/ou CCO	1		18,00	21,00	Parcours-type	Oui	Préprofessionnelles	Non	Non	Obligatoire
612 p1	Psychosociologie du consommateur et E-réputation	2	2	6	18			CCE et/ou CCO	1		24,00	27,00	Parcours-type		Préprofessionnelles	Non	Non	Obligatoire
UE 61 P2	Design du Web	5	4	12	30						42,00	48,00	Parcours-type		Compétences			Parcours-type
611 p2	Infographie et traitement d'image	3	2	6	12			CCE et/ou CCO	1		18,00	21	Parcours-type		Préprofessionnelles	Non	Non	Obligatoire
612 p2	Studio de création Web	2	2	6	18			CCE et/ou CCO	1		24,00	27	Parcours-type		Préprofessionnelles	Non	Non	Obligatoire
UE 62	Professionalisation	15	6	0	0		5				0,00	120,00	TCOMMUN		Compétences			Tronc commun
621	Stage	15	6				5	CCE et/ou CCO			0,00	120,00	TCOMMUN		Transversales et linguistiques	Non	Non	Obligatoire
UE 63	Projet tuteuré	10	5	0	12		2				12,00	60,00	TCOMMUN					Tronc commun
631	Projet tuteuré	10	5		12		2	CCE et/ou CCO	1		12,00	60	TCOMMUN		Préprofessionnelles	Non	Non	Obligatoire
		60	40	207	285		7		1	1	450,00	763,50						

MCC :
CCE : contrôle continu écrit
CCO : contrôle continu oral
CTE : contrôle terminal écrit
CTO : contrôle terminal oral